

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
(Tarn-et-Garonne)

ARRETE AUTORISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT D'UN  
TAXI EXPLOITE PAR MONTAUBAN TAXI SERVICES (autorisation N°3)  
LOCATION-GERANCE  
MODIFICATIF DE L'ARRETE N°2018\_ARR\_0530  
N°2018\_ARR\_0625

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,  
VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995, la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014,  
VU le code des transports,  
VU l'arrêté du 29 juin 2018 portant sur la location gérance de Monsieur Clément MOLES,  
VU les pièces déposées au dossier notamment le contrat de location-gérance en date du 25 juillet 2018,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 juin 2018 est modifié comme suit : l'adresse de Monsieur Clément MOLES, Artisan Taxi, est : 1640 route de Molières 82000 Montauban.

**ARTICLE 2** : Toutes les autres dispositions de l'arrêté du 29 juin 2018 restent en vigueur.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur Clément MOLES et transmise à :

- La SARL MONTAUBAN TAXI SERVICES ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

Fait à Castelsarrasin, le 25 juillet 2018.

  
CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenu de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 26.07.2018 et de  
la notification le 26.07.2018....  
POUR LE MAIRE

  
Le MAIRE,  
M. BESIERS.